

## NOTICE EXPLICATIVE À LIRE ATTENTIVEMENT

**ENTRÉE en FORMATION PRÉPARATOIRE au DIPLÔME D'ÉTAT d'AIDE-SOIGNANT**

**Plusieurs modalités d'entrée en formation – 2 rentrées par an**

**Nombre de places CURSUS COMPLET + CURSUS PARTIEL + CURSUS MODULAIRE = 225**

*(Arrêtés du 07/04/20, 12/04/21, 10/06/21 et du 09/06/23 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS)*

**Date limite de dépôt des dossiers = 23/06/2025**

**Admission après validation du dossier complet**

**Rentrée Coursus Complet + Partiel + Modulaire = 01/09/2025**

### **Modalité Spécifique 1 : APPRENTISSAGE**

« DOSSIER D'INSCRIPTION Modalité spécifique 1 » à télécharger sur le site internet [www.santestifas.fr](http://www.santestifas.fr)

**Sont admis directement en formation par le directeur de l'IFAS après examen des pièces demandées les candidats futurs apprentis ayant déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage (cf. liste documents à remettre à l'ifas)**

*(arrêté du 07/04/2020 Titre II, Art. 10 créé par l'arrêté du 14/04/2021- article 2)*

#### **Pièces à fournir :**

- ✓ Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site)
- ✓ La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou la photocopie du passport pages 1 à 3  
**OU un titre de séjour valide à la date d'entrée en formation soit le 01/09/2025 (Cursus Complet + Partiel + Modulaire)**
- ✓ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 ([www.jeunest.fr](http://www.jeunest.fr))
- ✓ Un curriculum vitae daté et À JOUR
- ✓ Une lettre de motivation manuscrite décrivant le projet professionnel de l'apprenti(e)
- ✓ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

En l'absence de production d'un contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées à la date limite de dépôt des dossiers de sélection le 23/06/2025, les candidats devront fournir les documents pour se présenter aux épreuves de sélection (cf. notice explicative modalité de sélection ».

La formation peut être suivie en CURSUS COMPLET, en CURSUS PARTIEL ou en CURSUS MODULAIRE si le candidat est titulaire d'un de ces diplômes : DEAP-DEA-DEAVS-MCAD-DEAMP-DEAES-TPAVF-BAC PRO ASSP-BAC PRO SAPAT (fournir le diplôme)

Coût de la formation		
<b>CURSUS COMPLET</b> en APPRENTISSAGE	6200 €	Coût pris en charge par le CFA <a href="https://www.santestcfa.fr">https://www.santestcfa.fr</a>
<b>CURSUS PARTIEL</b> en APPRENTISSAGE DEAP, DEA, DEAES (DEAVS+DEAMP+MCAD), TPAVF, ASMS, ARM	5000 €	
<b>CURSUS MODULAIRE</b> en APPRENTISSAGE BAC PRO ASSP BAC PRO SAPAT	3500 € 4100 €	

*100€ de frais d'inscription sont pris en charge par le CFA (coût Régional de référence).*

### **ATTENTION**

Vaccinations obligatoires avant l'entrée en formation :

- **DTP, Hépatite B**, arrêté du 02/08/2013 fixant les conditions d'immunisation des personnels de santé.

L'entrée en formation est soumise à l'application de cette réglementation aussi débutez dès à présent les obligations vaccinales inhérentes aux métiers de soignant.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ou PARVENANT APRÈS LA DATE LIMITE DE DEPÔT SERA REJETÉ**  
*Nous restons à votre disposition pour vous informer à [sei@santestifas.fr](mailto:sei@santestifas.fr) ou au 03 83 35 00 67*

---

Pour information : la personne **référente handicap** de l'ifas est Mme BAUMGARTEN, joignable par email à [ifas.direction@santestifas.fr](mailto:ifas.direction@santestifas.fr)

---